



VILLE de HOUDAN

Affaire suivie par :
Irène DUARTE, Secrétariat Général
secretariat@villehoudan.fr

Monsieur Jean-Marie TETART
Maire de Houdan
A
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

Houdan, le lundi 16 mars 2026

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convoquer à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

*Vendredi 20 mars 2026 à 20 heures 00
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville*

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 JANVIER 2026.

Rappel quorum : Comme le stipule l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente d'où l'importance que le quorum soit atteint.

1. ELECTIONS :

- Installation du conseil municipal,
- Election du Maire,
- Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire,
- Election des Adjoints au Maire,
- Lecture de la charte de l'Elu Local et remise du statut de l'élu local,
- Détermination du nombre de postes de Conseillers Municipaux Délégués,
- Délégations du conseil municipal au Maire.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Marie TETART
Maire

Publié le 16/03/2026